



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

ORGANE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION
DE LA CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC

A/FCTC/INB1/Conf.Paper N° 1
19 octobre 2000

Première session
Point 8 de l'ordre du jour

Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac

I. PREAMBULE, DEFINITIONS, OBJECTIF ET PRINCIPES DIRECTEURS

[Le préambule et les définitions seront examinés ultérieurement]

[Extrait du document A/FCTC/INB1/2]

C. *Objectif*

(Note explicative : les options présentées dans le présent article s'inspirent du document A/FCTC/WG1/6 et des autres propositions faites au cours de la première réunion du groupe de travail par certains pays et par une organisation d'intégration économique régionale.)

1. L'[objectif] [but] [ultime] de la présente Convention et des Protocoles y relatifs est

Option 1 : d'obtenir une réduction de la prévalence du tabagisme afin de protéger les populations présentes et futures des effets sanitaires, sociaux et économiques dévastateurs de la consommation de tabac et de l'exposition au tabagisme passif.

ou

Option 2 : d'établir et d'adopter d'un commun accord des mesures internationales pour obtenir une diminution de la consommation de tabac afin d'en réduire les conséquences pour la santé publique et les conséquences socio-économiques, et de fournir un dispositif de mise en oeuvre de ces mesures par l'engagement des Parties contractantes.

ou

Option 3 : d'établir et d'appliquer des normes quantitatives et qualitatives afin d'obtenir une diminution de la prévalence du tabagisme pour protéger les générations présentes et futures des effets sanitaires, sociaux et économiques dévastateurs de la consommation de tabac et de l'exposition au tabagisme passif.

ou

Option 4 : de fournir le cadre d'une action intégrée de lutte antitabac pour mettre un terme à l'usage du tabac sous toutes ses formes, en commençant par une réduction de la consommation, et de prendre des mesures palliatives en ce qui concerne l'usage du tabac et ses effets sanitaires indésirables afin de protéger la santé.

[Fin de l'extrait]

Nouveaux textes proposés en séance plénière INB1, le 18 octobre 2000

1. L'[objectif] [but] [ultime] de la présente Convention et des Protocoles y relatifs est

Texte proposé par l'Algérie

d'obtenir une diminution de la prévalence du tabagisme pour protéger les générations présentes et futures des effets sanitaires, sociaux et économiques dévastateurs de la consommation de tabac et de l'exposition au tabagisme passif, en établissant et en appliquant des normes quantitatives et qualitatives.

Texte proposé par le Bangladesh

d'adopter le cadre d'une action intégrée de lutte antitabac afin d'obtenir une diminution progressive de la consommation de tabac pour protéger les générations présentes et futures des effets sanitaires, sociaux et économiques néfastes de la consommation de tabac et de l'exposition au tabagisme passif.

Texte proposé par l'Inde

de fournir le cadre d'une action intégrée de lutte antitabac pour établir et adopter d'un commun accord des mesures internationales afin de réduire les conséquences pour la santé publique et les conséquences socio-économiques de la consommation de tabac sous toutes ses formes, y compris du tabagisme passif.

Texte proposé par la Jamaïque

d'obtenir une réduction de la prévalence du tabagisme en fournissant le cadre d'une action intégrée de lutte antitabac à travers la coopération internationale et les efforts nationaux, d'établir des normes et des mécanismes de mise en oeuvre pour protéger les générations présentes et futures des effets sanitaires, sociaux et économiques préjudiciables de la consommation de tabac et de l'exposition au tabagisme passif, et d'éliminer/de mettre un terme à l'usage du tabac sous toutes ses formes.

Texte proposé par la Norvège

de fournir le cadre d'une action intégrée de lutte antitabac, y compris des normes quantitatives et qualitatives, dans un but à long terme et un but à moyen terme,

- le but à long terme étant de mettre fin à tout usage du tabac ayant des effets nocifs sur la santé,
- le but à moyen terme étant de réduire la consommation de tabac pour protéger les générations présentes et futures des effets sanitaires, sociaux et économiques dévastateurs de la consommation de tabac et de l'exposition au tabagisme passif.

Texte proposé par l’Oman

d’établir et d’adopter le cadre d’une action intégrée de lutte contre la consommation de tabac afin d’en réduire les conséquences pour la santé publique et les conséquences socio-économiques et de mettre un terme à l’usage du tabac sous toutes ses formes, en commençant par une diminution de la consommation, et de prendre les mesures appropriées en ce qui concerne l’usage du tabac et ses effets sanitaires indésirables, y compris l’exposition au tabagisme passif.

Texte proposé par le Pérou (modification de l’option 4)

de fournir le cadre international d’une action intégrée de lutte antitabac pour mettre un terme à l’usage du tabac sous toutes ses formes, en commençant par une réduction de la consommation, en établissant et en appliquant des normes quantitatives et qualitatives à cette fin.

Texte proposé par les Philippines (combinaison des options 2 et 4)

de fournir le cadre d’une action intégrée de lutte antitabac et de mesures internationales pour obtenir une diminution de la consommation de tabac afin d’éliminer les conséquences pour la santé publique et les conséquences socio-économiques du tabagisme, y compris du tabagisme passif, et de fournir un dispositif de mise en oeuvre de ces mesures par l’engagement des Parties contractantes.

Texte proposé par la Turquie

de fournir le cadre d’une action intégrée de lutte antitabac pour obtenir une diminution de la consommation de tabac afin d’en réduire les conséquences pour la santé publique et les conséquences socio-économiques, et de fournir un dispositif de mise en oeuvre de ces mesures par l’engagement des Parties contractantes.

Texte proposé par le Venezuela, qui associe l’option 3 et les premiers mots de l’option 2 pour lui donner une portée internationale

d’établir et d’adopter d’un commun accord des mesures internationales et d’appliquer des normes quantitatives et qualitatives afin d’obtenir une diminution de la prévalence du tabagisme pour protéger les générations présentes et futures des effets sanitaires, sociaux et économiques dévastateurs de la consommation de tabac et de l’exposition au tabagisme passif.

= = =